

ACTION 26 ENGAGER UNE REFLEXION SUR LA RENOVATION ET LA REHABILITATION

Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

Financements envisagés

- > Fonds propres Bourges Plus
- > Contrat Régional d'Agglomération

CONTEXTE LOCAL

A l'heure actuelle, beaucoup d'efforts sont portés sur la performance énergétique des constructions nouvelles par anticipation de l'application de la prochaine réglementation thermique de 2012 (RT 2012) qui systématise la production de Bâtiments Basse Consommation (BBC, d'une consommation énergétique maximum annuelle de 50 kWh/m²/an contre 250 kWh/m²/an pour la RT 2005).

Cependant, les chantiers de la rénovation et de la réhabilitation constituent également d'importants enjeux pour les prochaines années dans le cadre du développement d'une politique de l'habitat économe en énergie.

Bourges Plus est délégataire des aides à la pierre. Ces crédits d'Etats, associés à des crédits de l'Agglomération, ont pris la forme opérationnelle d'Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), à destination du parc privé (propriétaires occupants et propriétaire bailleur). Deux des objectifs principaux de ces opérations furent notamment la production de logements à loyers maîtrisés (efficacité énergétique) et les économies d'énergies.

En 2011, l'Etat réoriente ses politiques et ses crédits vers des enjeux nationaux. En parallèle, Bourges Plus souhaite développer des actions de réhabilitation plus territorialisées. Ceci amène donc la collectivité à définir sa propre politique en la matière.

Résultat attendu

- > Améliorer la qualité thermique et énergétique des logements ;
- > Maintenir, voir accentuer, la dynamique engagée par les précédentes OPAH en définissant un système d'aides de Bourges Plus adapté au contexte local avec des objectifs territorialisés.
- > Permettre aux ménages, appartenant au parc privé de l'Agglomération, désireux d'engager des travaux de réhabilitation de leurs habitats, de les réaliser en favorisant la prise en compte de la performance énergétique et des économies d'énergies ;
- > Diminuer l'importante vacance des logements observée sur le territoire de Bourges Plus.

DESCRIPTIF

- Définition d'une politique de réhabilitation du logement privé qui intègre un véritable encouragement à l'amélioration énergétique ;
- Mise en œuvre de cette politique ;
- Mettre en place une communication sur ce nouveau système d'aide proposé par l'Agglomération.

PILOTE

- Bourges Plus
- Elu référent : A. DE GERMAI, service concerné : Développement Territorial.

PARTENAIRES

Membres de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat.

Calendrier prévisionnel

2011

- Définir une politique de réhabilitation du logement privé propre à Bourges Plus

2012-2015

- Mettre en œuvre cette politique ;
- Mettre en place une communication.

BUDGET PRÉVISIONNEL

- Politique de l'habitat privé = 500 000 € (dont 10% soit 50 000 € financés par la Région Centre)

Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable concernées par l'action

✓	La lutte contre le changement climatique
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
✓	L'épanouissement de tous les êtres humains
	Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables



*Pour aller plus loin...
dans les travaux
de rénovation et de
réhabilitation du parc des
logements sociaux*

Engager une réflexion sur la rénovation et la réhabilitation pour atteindre des bâtiments plus performants énergétiquement doit également permettre, au-delà du parc privé, la co-construction d'une politique locale de réhabilitation du logement social entre Bourges Plus et les bailleurs.

Elle aura pour objectif la mise à niveau des logements existants en termes de consommation énergétique pour réduire l'écart entre le parc neuf et existant afin que celui-ci réponde toujours au besoin en permettant une meilleure maîtrise des charges locatives.

Cette politique locale co-construite devra permettre d'atteindre, à minima, les objectifs du Grenelle Environnement en la matière, à savoir une réduction de 38% des consommations énergétiques dans les logements les plus énergivores à l'horizon 2020. Cela renforce encore l'action que mène Bourges Plus dans la lutte contre la précarité énergétique.

Il conviendra également de prendre en compte dans ces réflexions l'accessibilité et l'isolation phonique des logements.